



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-neuvième session

Copenhague (Danemark), 16-19 septembre 2019

EUR/RC69/R5

17 septembre 2019

190589

ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

Accélérer les progrès pour assurer à tous une vie prospère et en bonne santé, accroître l'équité en santé et ne laisser personne de côté dans la Région européenne de l'OMS

Le Comité régional,

Réaffirmant l'engagement pris dans la résolution EUR/RC62/R4 de réduire et d'éradiquer les inégalités de santé comme contribution nécessaire à la croissance inclusive et au développement durable, conformément à Santé 2020, le cadre politique européen de la santé et du bien-être, au Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, aux objectifs de développement durable, au Treizième Programme général de travail de l'OMS 2019-2023, ainsi qu'au principe de la couverture sanitaire universelle ;

¹ adopté dans la résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Rappelant d'autres déclarations, résolutions, programmes et stratégies des Nations Unies et de l'OMS aux niveaux mondial et régional² qui inscrivent ou soulignent l'engagement d'agir sur les déterminants de la santé et des inégalités de santé, et mettent en avant les principes de l'équité en santé tout au long de la vie ;

Reconnaissant que les inégalités de santé comptent parmi les conséquences de déterminants sociaux, économiques, environnementaux et commerciaux de la santé inégalement répartis qui, conjugués aux normes et stéréotypes sexospécifiques, empêchent chacun de réaliser son potentiel de santé ;

Reconnaissant qu'une réduction des inégalités de santé n'est réalisable que par l'adoption de démarches pangouvernementales et pansociétales, ainsi que d'approches axées sur la santé dans toutes les politiques, l'équité et le parcours de vie ;

Affirmant la nécessité de forger des partenariats et des alliances plus solides afin d'intégrer les valeurs sociales de solidarité, d'équité, de justice sociale, d'inclusion et d'égalité des sexes dans les politiques budgétaires et de croissance générales, afin que personne ne soit laissé de côté en raison de problèmes de santé ;

Reconnaissant qu'aucune intervention ou politique n'éliminera à elle seule les inégalités de santé, et que des politiques globales universelles et ciblées s'avèrent nécessaires à cet égard ;

Prenant note des conclusions et recommandations de l'Initiative du Rapport de situation sur l'équité en santé dans la Région européenne de l'OMS (HESRi), qui étaient les progrès en

² La Déclaration d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires (1978) ; la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) ; la Déclaration politique de Rio sur les déterminants sociaux de la santé (2011) ; la Déclaration et le Plan d'action européens sur la santé des enfants et des jeunes atteints de déficiences intellectuelles et leur famille (2011) ; la Stratégie et le plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé 2016-2020 ; la Déclaration de Minsk sur l'adoption d'une perspective portant sur toute la durée de la vie dans le contexte de Santé 2020 (2015) ; la Déclaration de Paris sur les partenariats en faveur de la santé et du bien-être des jeunes et des générations futures (2016) ; le Plan d'action européen sur la santé mentale 2013-2020 ; le Plan d'action européen pour une politique alimentaire et nutritionnelle 2015-2020 ; le Plan d'action mondial visant à renforcer le rôle du système de santé dans une riposte nationale multisectorielle à la violence interpersonnelle, en particulier à l'égard des femmes et des filles et à l'égard des enfants (2016) ; le Plan d'action mondial de l'OMS sur le handicap 2014-2021 ; le Plan d'action pour la santé sexuelle et reproductive : mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Europe – ne laisser personne de côté (2016) ; la Déclaration d'Ostrava (2017) ; et la résolution WHA70.15 sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants (2017).

matière d'équité en santé par l'instauration des conditions essentielles pour mener une vie prospère et en bonne santé³ en Europe ;

Prenant note de la Conférence régionale de haut niveau sur l'accélération des progrès en matière d'équité en santé, tenue à Ljubljana (Slovénie) du 11 au 13 juin 2019, qui a porté sur les solutions et les partenariats nécessaires pour faire progresser l'équité en santé dans et entre les pays ;

Reconnaissant l'impératif d'accélérer les progrès en vue d'assurer à tous une vie prospère et en bonne santé dans la Région européenne de l'OMS ;

1. PRIE INSTAMMENT les États membres⁴ :

- a) d'œuvrer à mettre l'équité en santé au centre de la prise de décisions gouvernementales, de l'investissement et de la mise en œuvre des politiques et des programmes au sein du secteur de la santé ainsi que dans d'autres secteurs, par l'adoption d'approches pangouvernementales et pansociétales et la participation ;
- b) d'intensifier les efforts en vue de promouvoir la collaboration des secteurs gouvernementaux et intervenants concernés afin d'élaborer des solutions visant à accélérer la réduction des écarts en matière de santé et de bien-être entre les groupes sociaux et les régions géographiques, tant au sein des pays européens que d'un pays à l'autre ;
- c) de réaliser, dans tous les secteurs gouvernementaux, des évaluations d'impact des politiques qui déterminent les conditions essentielles pour mener une vie en bonne santé ;
- d) d'adopter des approches autonomisantes, inclusives et participatives qui offrent des perspectives de choix de vie sains et veillent à ce que la représentation et la participation des laissés-pour-compte transparaissent dans la prise de décisions en matière de santé et de bien-être ;

³ Les conditions essentielles recensées par l'Initiative HESRi sont les suivantes : a) les services de santé ; b) la sécurité du revenu et la protection sociale ; c) des conditions de vie décentes ; d) le capital social et humain ; et e) des conditions de travail et d'emploi décentes.

⁴ et, s'il y a lieu, les organisations régionales d'intégration économique.

- e) d'examiner l'impact du secteur de la santé sur l'évolution des inégalités de santé et les interventions visant à y remédier et, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires ;
 - f) de plaider en faveur d'une réduction de l'exposition aux menaces physiques et psychologiques pour la santé et le bien-être qui découlent de conditions de vie défavorables, ainsi que des conséquences de ces menaces, en garantissant des lieux de vie sains, un logement décent et des quartiers sûrs où tout le monde se sent en sécurité et empreint d'un sentiment d'espoir et d'appartenance dans sa communauté et dans les espaces communs ;
2. DEMANDE aux principaux secteurs politiques nationaux, aux autorités régionales et locales traitant des questions économiques et relatives au travail, à l'éducation, au logement, aux communautés et à l'égalité des sexes, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales nationales et internationales, y compris la société civile et les associations professionnelles du secteur de la santé et d'autres secteurs, d'apporter collaboration et soutien à la mise en œuvre de la résolution ;
3. PRIE la directrice régionale/le directeur régional :
- a) d'aider les États membres à placer l'équité en santé au centre du développement durable et des économies inclusives, en tenant compte de leurs différences en termes de capacités et de niveaux de développement national ;
 - b) de prendre l'initiative d'étudier les moyens de réunir les responsables politiques d'autres secteurs responsables des déterminants de la santé, notamment l'éducation, le logement, l'emploi, l'environnement et la réduction de la pauvreté, afin d'élaborer une approche systématique des mesures à prendre ;
 - c) de délivrer aux États membres des recommandations sur les options stratégiques en vue d'élaborer des politiques universelles et ciblées dans le secteur de la santé et au niveau intersectoriel, à considérer dans le cadre d'approches pangouvernementales ; et de fournir les bases factuelles et les outils nécessaires pour dégager des arguments économiques et de santé publique en faveur de la réduction des inégalités de santé et de la création de conditions propices à une vie prospère et en bonne santé ;

- d) de lancer une plate-forme régionale européenne de l’OMS sur les solutions en matière d’équité en santé⁵ comme mécanisme permettant aux responsables politiques de procéder à un échange des meilleures pratiques et de diffuser les innovations et les solutions durables permettant d’accélérer les progrès en vue de parvenir à l’équité en matière de santé et de bien-être, tant au niveau national qu’au niveau sous-national des régions et des villes ;
- e) d’établir, pendant trois ans, une alliance multidisciplinaire pour l’équité en santé constituée d’experts et d’institutions scientifiques en vue de faciliter la mise en œuvre de cette résolution en générant des données probantes et des méthodes de pointe qui permettent aux ministères de divers secteurs et aux pouvoirs publics de plaider en faveur des innovations (scientifiques, technologiques, sociales, commerciales ou financières), de les prioriser et de les intensifier dans les buts suivants : accroître l’équité en santé ; et veiller à ce que les valeurs sociales de solidarité, d’équité, de bien-être, d’inclusion et d’égalité des sexes soient prises en compte et intégrées dans les politiques de croissance et de développement ;

4. DEMANDE au Bureau régional de suivre la mise en œuvre de cette résolution et, sans imposer aucun fardeau supplémentaire aux États membres en matière de communication de données, d’en faire rapport au Comité régional lors de sa soixante-treizième session en 2023.

= = =

⁵ La plate-forme de la Région européenne de l’OMS sur les solutions en matière d’équité en santé sera un mécanisme spécialement conçu pour permettre aux pays et aux organisations partenaires d’élaborer et de mettre en œuvre des solutions afin de relever les principaux défis dans le domaine de l’équité en santé. Elle permettra la mise en place de sites actifs d’innovation politique, et fera la synthèse des meilleures données probantes ainsi que des meilleures approches dont l’adoption peut être renforcée dans la Région en vue de réduire plus rapidement les écarts en matière de santé.